

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
21

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 18 décembre 2023

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

III – AFFAIRES FINANCIERES

2023 – 47 (8) : Réaménagement de l'emprunt Crédit Mutuel n°00020112007

Rapport au Conseil municipal :

La commune a contractualisé l'emprunt n°00020112007 pour un montant de 2 000 000€ à un taux fixe de 1,70% auprès du Crédit Mutuel le 29 mai 2018, suite au vote de la délibération du lundi 19 mars 2018.

Le capital de cet emprunt était mobilisable jusqu'au 20 juin 2022. Or, il n'a été utilisé qu'à hauteur de 250 000€. La différence n'étant plus déblocable, afin de garantir le bon fonctionnement du prêt (amortissement du capital), il convient de réduire le montant de l'encours à hauteur du capital utilisé.

Aussi, le Crédit Mutuel propose deux options :

- Option 1 : Réduire le montant actuel avec maintien du montant des échéances actuelles. La dernière échéance compte tenu du montant utilisé serait en juin 2027 (durée résiduelle à 4,6 ans). Le montant de l'annuité annuelle est estimé à 68k€ ;
- Option 2 : Réduire le montant actuel avec maintien de la durée du prêt initiale (240 mois) et de diminuer l'annuité à hauteur de 19,2k€

Les frais financiers supplémentaires en cas d'allongement de l'emprunt sont estimés à 50k€.

Au vu des enjeux pour les investissements à venir et pour se dégager des marges de manœuvres à compter de 2027, il est proposé de retenir l'option 1, à savoir réduction du montant actuel avec maintien du montant des échéances actuelles et une durée résiduelle à 4,6 ans.

Vu la délibération du 19 mars 2018;

Vu le contrat de l'emprunt n°000201120007 signé avec le Crédit Mutuel le 29 mai 2018;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 11 décembre 2023;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le réaménagement de la dette sur l'option 1 comme décrite ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier ;

Adoptée à la majorité
26 voix pour
1 voix contre (M. MOSSER)
2 abstentions (M. LOTZ, Mme DUBOIS)

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Cécile DELATTRE

Le Secrétaire,

Christian OST